

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 5 mars 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 12

Convocation du 14 février 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à partir de la délibération 2024-02) ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée) ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse).

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-09 : MODIFICATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT CHAMPILLON – DIZY – HAUTVILLERS – SAINT IMOGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, après les élections, le conseil municipal a nommé 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat du bassin versant Champillon-Dizy-Hautvillers-Saint Imoges.

Le 5 avril 2023, le conseil municipal a décidé de modifier une première fois ses représentants ; en nommant Monsieur Jean-Marc BEGUIN suppléant du SIVU, en remplacement de Monsieur James GUILLEPAIN qui ne pouvait plus assumer son rôle.

À la suite de la démission de Monsieur Cédric MAUDUIT du conseil municipal, il convient de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des présents, de remplacer Monsieur Cédric MAUDUIT par Monsieur Jean-Marc BEGUIN comme titulaire du SIVU.

Monsieur Olivier MANNIELLO est désigné suppléant.

Sont ainsi représentants de la Commune de Champillon :

Titulaires :

- M. Jean-Marc BEGUIN
- M. Jean-Paul CREPIN

Suppléants :

- M. Olivier MANNIELLO
- M. David LEPICIER



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN